

# ASSURANCE OBSEQUES

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Également dénommé dans certains cas « Assurance Plan Obsèques », produit d'assurance ayant pour objet le paiement d'un capital en cas de décès de l'assuré pour la prise en charge de ses obsèques. On y retrouve souvent en option (incluse ou à valider par le souscripteur) la garantie invalidité absolue ou définitive de l'assuré principal. Dans ce cas, l'assureur s'engage à payer un capital si cet évènement se réalise.

Dans l'option basique ou courante, la personne assurée peut être uniquement le souscripteur ou alors un assuré principal et des assurés secondaires (le conjoint, les enfants, le père, la mère, la belle-mère, le beau-père, etc.). En option améliorée ou package, l'assureur prévoit parfois le versement d'une rente en cas de décès de l'assuré principal au bénéficiaire pendant une période donnée. C'est une rente temporaire qui s'ajoute au paiement du capital en cas de décès.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**